

FLUXYS
Société Anonyme

Siège social :
Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles
TVA BE 0827 783 746
RPM Bruxelles

P R O C E S - V E R B A L
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU MARDI 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai, à 16.34 heures, les actionnaires de FLUXYS, société anonyme, se sont réunis à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31, en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 20 des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Daniel TERMONT, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 26 des statuts.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nicolas DAUBIES et l'Assemblée générale ordinaire appelle Madame Ruth VAN WALLE et Monsieur Sven DE CUYPER aux fonctions de Scrutateurs.

Ces personnes prennent place au bureau.

Dépôt est fait sur le bureau :

- des publications mentionnées ci-dessous dans lesquelles ont paru la convocation à la présente Assemblée générale ordinaire des actionnaires et porteurs d'obligations:

Le Moniteur Belge, De Tijd, L'Echo datés du 26 avril 2019,

- d'une copie de l'e-mail adressé le 26 avril 2019 aux actionnaires en nom, membres du personnel, ayant expressément accepté d'être convoqués via un autre moyen de communication (notamment envoi électronique),
- d'une copie des lettres missives qui ont été adressées le 26 avril 2019 aux autres actionnaires en nom, membres du personnel, aux actionnaires de référence, aux administrateurs et au commissaire conformément aux prescriptions légales,
- du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire,
- des comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.

Sont présents ou représentés, 5 actionnaires ayant signé la liste des présences, laquelle représente 86.937.066 actions.

L'Assemblée générale ordinaire se déclare régulièrement convoquée, valablement constituée et habilitée à délibérer sur son ordre du jour libellé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

3. Communication des comptes annuels statutaires et consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés.

4. Approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Proposition de décision : approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018, en ce compris l'attribution à Publigaz SCRL, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 109.354.002,84 €; à la société de droit Canadien Caisse de dépôt et placement du Québec, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 27.652.841,07 €; à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, pour la totalité des actions qu'elle détient, d'un dividende brut à hauteur de 1.335.010,02 € et aux membres du personnel et management du groupe Fluxys SA un dividende brut de 587.391,77 € pour la totalité des actions détenues. Cette répartition du dividende est basée sur la situation actionnariale au 31 décembre 2018.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2018.

7. Nominations statutaires

a. Renouvellement d'un mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene jusqu'au 30 novembre 2019 compris. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2015.

b. Nomination d'un commissaire

Le mandat du commissaire, Deloitte Réviseurs d'entreprises SCRL, représentée par Monsieur Jurgen Kesselaers, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

Sur la base d'une procédure d'appel d'offres, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCRL,

représentée par Messieurs Marnix Van Dooren et Wim Van Gasse¹, comme commissaire pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit, nommer Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCRL, représentée par Messieurs Marnix Van Dooren et Wim Van Gasse¹, comme commissaire pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

8. Émoluments du commissaire

Proposition de décision: fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 110.010 €, indexé, pour la durée totale de son mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Le Président fait une allocution sur la stratégie et l'actionnariat de Fluxys.

Monsieur Pascal DE BUCK parcourt ensuite le contexte du marché, la stratégie appliquée, le traitement du résultat et les perspectives d'avenir de la société.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du commissaire et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, ces documents ayant été adressés, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

Le Président invite les actionnaires qui auraient des observations à faire ou des explications à demander sur les points figurant à l'ordre du jour, de bien vouloir prendre la parole.

Aucune question n'étant posée, le Président met successivement aux voix les sujets de l'ordre du jour et l'Assemblée générale ordinaire prend les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice 2018 s'élève à 144.818.126,87 €.

Compte tenu d'un bénéfice reporté de l'exercice précédent de 30.106.084,65 € et d'une dotation à la réserve légale de 7.240.906,34 €, le résultat est affecté comme suit :

- Rémunération du capital : 138.929.245,70 €,
- Bénéfice à reporter : 28.754.059,48 €.

La répartition du dividende de l'exercice 2018 se ventile comme suit entre actionnaires, sur base de la situation actionnariale au 4 avril 2019 :

- Publigaz SCRL : dividende brut à hauteur de 109.355.070,15 €, pour la totalité des actions qu'elle détient ;
- Caisse de dépôt et placement du Québec : dividende brut à hauteur de 27.652.841,07 €, pour la totalité des actions qu'elle détient ;
- Société Fédérale de Participations et d'Investissement : dividende brut à hauteur de 1.335.010,02 €, pour la totalité des actions qu'elle détient ; et
- aux membres du personnel et management du groupe Fluxys SA : dividende brut de 586.324,46 € pour la totalité des actions détenues.

Le paiement du dividende s'effectuera à partir du 29 mai 2019.

¹ Agissant au nom d'une SPRL

Deuxième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2018.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix le renouvellement du mandat de Monsieur Christian VIAENE en qualité d'administrateur jusqu'au 30 novembre 2019 inclus. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2015.

Cinquième résolution

Le mandat du commissaire, Deloitte Réviseurs d'entreprises SCRL, représentée par Monsieur Jurgen Kesselaers, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix la nomination de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, RPM Bruxelles 0446.334.711, représentée par :

- Marnix Van Dooren & C° SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Marnix Van Dooren ; et par
- Wim Van Gasse SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Wim Van Gasse, en qualité de commissaire pour un terme de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire fixe à l'unanimité des voix les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 110.010 €, indexé, pour la durée totale de son mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

Procès-Verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

Signature du Procès-Verbal

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et le commissaire présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal avec les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 17.08 heures.